

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Votants : 16
Date de convocation : 10 novembre 2017

Le seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne CAILLÉ, 1^{ère} adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Isabelle COUTEAU adjoints au Maire, Céline GRUAU, Philippe CHÉNEAU, Guy BLANCHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Stéphane ENTEME, Marie-Thérèse LAINE, Michel DELHOMMEAU, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, Gwladys BRANGER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Benoît COUTEAU (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ), Blandine PERTHUY, Pascal BOUTON

ABSENTS : Jean-Pierre DZIOBA

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Isabelle COUTEAU

01

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Correction de la faute de frappe dans le titre du point 2 « ATLANTIC'EAU »

Suite à cette observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

02

Participation financière pour le don d'un vélo et l'achat d'un vélo électrique

Marie-Jeanne CAILLÉ explique que lors du conseil municipal du 19 octobre 2017, il avait été annoncé que la commune accorderait une aide financière pour l'achat d'un vélo électrique. L'état accorde une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique mais cette aide n'est pas cumulable avec une autre. Aussi le conseil propose de modifier la formulation en indiquant que la commune accordera une aide de 100 € aux 100 premiers monniérois qui apportent un vélo en état de fonctionnement ou avec quelques réparations à envisager et en fournissant une preuve d'achat d'un vélo électrique, du 1/01/2017 au 31/01/2018.

Rodolphe BORRE trouve que c'est discriminatoire de devoir rapporter un vélo pour ceux qui n'en ont pas.

Marie-Jeanne CAILLÉ répond que les vélos seront donner à des associations locales ou serviront au CCAS pour des Monniérois.

Pascal LAURENT se demande ce qui veut dire « avec quelques réparations » ? Qui juge de l'état du vélo ?

Marie-Jeanne CAILLÉ répond que le vélo doit être en état de marche et que ce sera apprécié au cas par cas par le service technique.

Michel DELHOMMEAU fait remarquer qu'avec les subventions, les vendeurs augmentent malheureusement les prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de Sophie RICHARD) décide d'accorder une aide de 100€ aux 100 premiers Monniérois:

- Qui rapporte un vélo en état de fonctionnement ou nécessitant quelques réparations,
- Qui fournissent la preuve de l'achat d'un vélo électrique entre le 01/01/2017 et le 31/01/2018.

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

03

Prime de fin d'année des agents titulaires et stagiaires

Marie-Jeanne CAILLÉ informe qu'une prime de fin d'année est accordée aux agents titulaires et stagiaires. Une délibération a été prise le 13/09/85 pour l'instaurer. Les montants ont été revalorisés au 01/07/2010. Pour les responsables de services (avec encadrement), le montant accordé est de 1 157.59 € et pour les autres agents 420.93 € pour une année à temps complet. Pour les agents à temps non complet, le montant est calculé au prorata du temps de travail.

Cette prime sera remise en cause lors de la mise en place du prochain régime indemnitaire et notamment sur les conditions d'attribution selon l'absentéisme de l'agent.

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité (abstention de Laurence BLANCHARD) décide de ne pas modifier les conditions d'attribution de cette prime et d'attendre la mise en place de nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

04	Achat « Les Yolais »
-----------	-----------------------------

Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle qu'initialement, le conseil municipal du 15 septembre 2016 a validé le principe d'acquisition des Yolais. Monsieur LAHEU avait accepté l'offre de 95 000 €, plus 5 000 € pour M VANEUKEM, celui-ci étant héritier d'une partie d'environ 100m² au nord-ouest de la parcelle AC n°16.

Lors du conseil municipal du 21 avril 2017, comme Mr VANEUKEM refusait de quitter les lieux, une délibération a été prise afin d'enclencher l'acquisition des Yolais sans la partie de M VANEUKEM, celui-ci devra s'acquitter des branchements aux réseaux et des impôts. Ceci devait aussi permettre de sécuriser les lieux.

Aujourd'hui, le conseil doit délibérer afin de permettre l'une ou l'autre des solutions, soit la commune fait l'acquisition avec la sortie préalable de Jean-François VANEUKEM indemnisé comme prévu des 5000€ par la Commune. Soit si Jean-François VANEUKEM ne veut toujours pas, on valide la délibération du 20 avril 2017, la commune acquiert les Yolais sans la parcelle de Jean-François VANEUKEM.

Le conseil doit faire une nouvelle délibération permettant l'une ou l'autre des solutions

L'étude de Maître CAPELLE notaire de Monsieur LAHEU demande à ce que la délibération du Conseil Municipal de ce jour précise bien que Monsieur VANEUKEM occupe à ce jour le BIEN de Mr LAHEU, la Commune faisant son affaire personnelle de cette situation.

Comme sa caravane est cassée, Jean-François VANEUKEM loge actuellement dans la maison.

Michel DELHOMMEAU demande à ce qu'on lui propose un autre terrain pour se loger.

Marie-Jeanne répond que cela pourra être en discussion lors d'une prochaine étape, mais pour le moment le PLU ne permet pas ce type de logement.

Albert MECHINEAU se demande comment on peut faire concrètement pour le faire partir.

Sophie RICHARD souhaite qu'on lui on trouve une solution. Où peut-il aller ?

François MENARD intervient en précisant qu'il refuse d'aller dans un foyer de réinsertion, étant au RSA et sans ressources aucun bailleur social ne veut le prendre.

Marie-Jeanne CAILLÉ fait remarque qu'il faut avancer car la maison se dégrade et que le projet de la Commune ne peut pas se réaliser.

Michel DELHOMMEAU rajoute que Jean BLAISE (directeur du Voyage à Nantes) doit venir visiter le site.

Le conseil municipal à la majorité (Abstentions de Pascal LAURENT, Albert MECHINEAU et Isabelle COUTEAU) accepte la délibération avec l'une ou l'autre des solutions.

- Soit le Maire est autorisé, à acquérir les parcelles ZB 35,89, 91, 65, 66, 67 et AC 15 et 16 pour un montant de 95 000 €, à cette somme s'ajoutera la somme 3 000€ pour les frais d'agence et de 5 000 € pour la prime d'éviction de M Jean-François VANEUKEM. Mr le Maire se charge de la situation de Mr VANEUKEM qui occupe le bien de Mr LAHEU.
- Soit le Maire est autorisé à enclencher l'acquisition du site des Yolais sans la partie d'environ 100m² au nord-ouest de la parcelle AC n°16 dont M Jean-François VANEUKEM est héritier.
- Les frais d'actes et de bornages seront à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

05	Rétrocession des fosses lignes téléphoniques France Télécom au SYDELA
-----------	--

Pascal LAURENT explique que le SYDELA propose de récupérer les 9 chambres de tirage télécom et fourreaux de la Commune. Le SYDELA appellera une redevance (que les communes n'ont jamais demandé à tort) à France Télécom pour l'entretien. Elle est estimée entre 0.90€ et 1.40€ par mètre linéaire. Sur Monnières il y a 3 000 mètres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de rétrocéder les 9 chambres de tirage télécom et fourreaux de la Commune au SYDELA.

06	Groupement de commande proposé par la Communauté d'Agglo pour le contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et équipements publics
-----------	---

Guy BLANCHARD explique qu'il a dernièrement été décidé de renouveler le groupement de commande du marché de contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et équipements publics qui est arrivé à échéance le 31 août 2017.

Il est proposé à l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération d'y adhérer. Le coordonnateur retenu pour ce groupement est la commune de La Planche.

Ce marché sera composé de 2 lots :

1. Le contrôle périodique des installations électriques et gaz des Etablissements recevant du public (ERP) et recevant des travailleurs (ERT) ;
2. Le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux.

Le marché débutera le 1er janvier 2018 jusqu'au 31/12/2018, et il sera renouvelable deux fois par reconduction tacite pour une durée de 12 mois.

La commission d'attribution des lots aura lieu le 30 novembre en mairie de la Planche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à ce groupement de commande relative au contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et équipements publics.

- De désigner :

en qualité de délégué titulaire : Guy BLANCHARD,

en qualité de délégué suppléant : Pascal LAURENT,

pour représenter la Commune de Monnières au sein de la commission ad hoc créée spécifiquement au sein de la Communauté d'Agglomération pour émettre un avis sur l'attribution du marché ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

07	Renouvellement marché assurances
-----------	---

Marie-Jeanne CAILLÉ informe le conseil que la Commune a lancé un appel d'offre pour renouveler les assurances du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, concernant les dommages aux biens, la responsabilité civile, la protection juridique et les assurances des véhicules. La date limite pour déposer les offres était le 20/07/2017.

5 candidats ont présenté des offres (SMACL, GROUPAMA, BRETEUIL ASSURANCES, SARRE ET MOSELLE, 2C COURTAGE)

Le cabinet DELTAT CONSULTANT a analysé les offres le 26/10/2017 et propose les simulations suivantes :

Simulation 1			Simulation 2			Simulation 3		
Lot 1 dommages aux biens (franchise de 500 €)	SMACL	2841.41€	Lot 1 dommages aux biens (franchise de 500 €)	SMACL	2841.41 €	Lot 1 dommages aux biens (franchise de 250 €)	SMACL	3314.03 €
Lot 2 responsabilité civile (pas de franchise)	Groupama	1030.05€	Lot 2 responsabilité civile (pas de franchise)	Groupama	1030.05€	Lot 2 responsabilité civile (pas de franchise)	Groupama	1030.05 €
Lot 3 Protection juridique (garantie de base)	SMACL	671.16€	Lot 3 Protection juridique (barème de prise en charge des honoraires d'avocat x2)	SMACL	971.61 €	Lot 3 Protection juridique (barème de prise en charge des honoraires d'avocat x2)	SMACL	971,61 €
Lot 4 véhicules à moteur (franchise 250 €)	Groupama	1 163€	Lot 4 véhicules à moteur (franchise 250 €)	Groupama	1163 €	Lot 4 véhicules à moteur (franchise 250 €)	Groupama	1163 €
		5705.62 €			6006.07 €			6478.69 €

Les appels de cotisation 2017 sont de 9 219,80 €

Lot 1 : Dommage aux biens (bâtiments communaux), dans le contrat actuel, nous avons une franchise de 500 €.

Avec la première hypothèse, le gain serait de 3 514,18 €, soit -39% (idem aux contrats actuels)

Avec la deuxième hypothèse, le gain serait de 3 213,73€, soit -35% (avec une franchise de 500 € sur le lot 1 et prise en charge des honoraires d'avocat multiplié par 2 (lot 3)

Avec la troisième hypothèse, le gain serait de 2 741,11 €, soit -30% (avec une franchise de 250 € sur le lot 1 et prise en charge des honoraires d'avocat multiplié par 2 (lot 3)

Le cabinet DELTA consultant préconise la deuxième hypothèse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la simulation n°3.

Lot 1 (dommage aux biens) : franchise de 250€ avec la SMACL pour 3 314.03€

Lot 2 (responsabilité civile) : pas de franchise avec Groupama pour 1 030.05€

Lot 3 (protection juridique) : barème de prise en charge des honoraires d'avocat x2 avec la SMACL pour 971.61€

Lot 4 (véhicules à moteur) : franchise de 250€ avec Groupama pour 1 163€

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

08	RIFSEEP
----	---------

Stéphane ENTEME propose au conseil municipal d'échanger sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire,

La commission finances s'est réuni le 6 novembre et a fait les propositions suivantes, qui pourraient être amenées à être revues :

Il informe que l'enveloppe

l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) sera accordée pour 4 ans et sera liée aux fonctions exercées par un agent, et le CIA (complément indemnitaire annuel), lié à la manière de servir de l'agent seront appliqués sur la commune.

Tous les agents seront concernés, titulaire et stagiaires à temps complet, à temps non complet ainsi qu'aux agents contractuels ayant une ancienneté continue de 6 mois dans la collectivité ; seul l'EJE en est exclu pour le moment, le décret de la filière sociale n'est pas sorti.

L'IFSE remplacera les primes suivantes :

IAT (Indemnité d'administration et de technicité)

IEM (Indemnité d'exercice de missions)

IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)

Le CIA inclura la prime de fin d'année, elle sera basée sur l'évaluation professionnelle et sera proratisé en fonction des absences de l'année. Le CIA est annuel et ne sera pas automatiquement reconductible, d'une année sur l'autre puisque cette prime sera liée à la manière de servir de l'agent.

Ce régime indemnitaire ne pourra pas en revanche être cumulé avec

- La NBI (nouvelle bonification indiciaire)
- Les Heures supplémentaires
- Les Primes et indemnités liées à des fonctions (régie, frais de déplacement, indemnités pour élections (IFCE), prime pour responsabilité.

Leurs montants seront proratisés en fonction du temps de travail ; ces primes reposent sur une notion de groupe de fonctions, dont le nombre est défini pour chaque cadre d'emploi selon les critères suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de conception, pilotage de la commune, encadrement des responsables de service ou d'équipement et responsabilité directe de service
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Expérience professionnelle des agents et évolution des compétences (nombre d'années sur le poste occupé, capacité de transmission des savoirs)
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - relation avec les élus, relation avec les partenaires, risques financiers et contentieux, réunions fréquentes en soirée
 - travail décalé, contraintes horaires (astreintes)
 - relation aux usagers, travail en équipe, gestion des réclamations, responsabilité de groupes d'enfants

Modulation du fait des absences :

Un agent ne pourra pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique.

En cas de maladie ordinaire, l'IFSE est diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 1^{er} jour d'absence

En cas d'accident de travail, de congé maternité, pour maladie professionnelle, le régime est maintenu

En cas de congé longue maladie, longue durée, de mi-temps thérapeutique, les primes et le régime indemnitaire suivront le même sort qu'en cas d'arrêt maladie

Filière technique

	Emploi	IFSE (montant plafond annuel)	CIA (montant plafond annuel)
Groupe 1	Responsable de service	4200 €	1 000 €
Groupe 2	Entretien des installations et astreintes	4 000 €	500 €
Groupe 3	Agent d'exécution	1 500 €	500 €

Filière administrative

Attachés d'administrations

	Emploi	IFSE (montant plafond annuel)	CIA (montant plafond annuel)
Groupe 1	Direction de la collectivité (DGS)	15 000 €	1 500 €

Rédacteur

	Emploi	IFSE (montant plafond annuel)	CIA (montant plafond annuel)
Groupe 1	Secrétaire de mairie	13 000 €	1 200 €
Groupe 2	Adjoint responsable au	10 000 €	1 000 €

Adjoints administratifs

	Emploi	IFSE (montant plafond annuel)	CIA (montant plafond annuel)
Groupe 1	Coordination et pilotage	3 000 €	1 000 €
Groupe 2	Exécution de tâches et régisseur	750 €	500 €
Groupe 3	Exécution de tâches	300 €	300 €

Filière animation

	Emploi	IFSE (montant plafond annuel)	CIA (montant plafond annuel)
Groupe 1	Coordination et pilotage	4 500 €	1 260 €
Groupe 2	Adjoint et référent	750 €	500 €
Groupe 3	Exécution de tâches	300 €	300 €

09	Convention association « les amis du Four du Pont »
-----------	--

Albert MECHINEAU annonce qu'une association nommée « les amis du four du Pont » a été créée pour conserver, entretenir et faire vivre le four à pain du Pont. Il propose de passer une convention avec la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ;

- De passer une convention de partenariat en mettant à disposition le four à pain du Pont à l'association

L'association assurera l'entretien et l'animation du four à pain du Pont avec le soutien matériel et le contrôle de la Commune.

10	Rapport SEVRAVAL
-----------	-------------------------

Albert MECHINEAU présente le rapport 2016 de SEVRAVAL (Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents) Il nous informe que le syndicat s'arrête au 31/12/2017 et sera transféré à la Communauté d'Agglomération, qui aura 4 représentants à l'EPTB.

11	Plan communal de sauvegarde (PCS)
-----------	--

Albert MECHINEAU explique que la commune doit lancer son Plan Communal de Sauvegarde. Il doit permettre de planifier les actions à mettre en place en cas de catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire afin d'assurer la protection de la population. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques (PPR) et fortement recommandé pour les autres. La Commune de Monnières fait partie d'un PPRi (Plan de prévention des Risques d'Inondation) de la Sèvre Nantaise.

Un exercice sur le terrain est prévu le 13/12/2017 avec la simulation d'une inondation dans le secteur de la Rue de la Moinerie et du Village du Pont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de lancer la Plan Communal de Sauvegarde.

12	Questions diverses
-----------	---------------------------

- Céline GRUAU informe que la formation PLU aura lieu le 18/12/2017.
- Elle présente le rapport de la phase 1 de la démarche BIMBY (Construire dans mon jardin) à l'échelle du SCOT du Pays du vignoble. Après avoir fait un état des lieux, la phase 2 consisterait à réaliser des entretiens entre des habitants et un architecte afin de leur proposer selon les règles d'urbanisme en vigueur, la démarche, facilitant ou limitant les divisions parcellaires.
- Enfin Céline GRUAU nous parle de l'installation d'un tryptique (poubelle enterrée) dans le Bourg pour proposer une alternative aux habitants suite à la mise en place à partir du 01/01/2018 de la collecte d'ordures ménagères tous les 15 jours. Marie-Jeanne se pose la question de l'utilité de ce tryptique, sachant qu'il en existe déjà sur la Commune.

- Réponse à la demande d'un habitant qui propose que la commune participe financièrement en faveur de l'île de St Martin suite au passage de l'ouragan Irma. Dans l'ensemble, le conseil est sensible à l'idée d'aider les habitants de l'île. Il pense que ce n'est pas le rôle de la mairie de prendre cet initiative, mais plutôt d'une association ou d'une ONG, comme l'association « un p'tit rien » qui l'a déjà fait.

Sophie RICHARD qui gère le ComCo CMJ avec Fanny BOISSEAU, explique que des enfants qui ne sont plus au primaire souhaitent continuer à faire partis du CMJ. L'âge d'adhésion va donc être repoussé à 18 ans puisqu'il est important de garder ces jeunes qui s'impliquent et s'investissent dans la vie communale.

Présentation des diapos des ComCo

Benoit COUTEAU		Laurence BLANCHARD	
Marie-Jeanne CAILLÉ	Secrétaire de séance	Rodolphe BORRÉ	
Albert MÉCHINEAU		Gwladys BRANGER	Absente
Françoise MÉNARD		Stéphane ENTEME	
Pascal BOUTON	Absent	Blandine PERTHUY	

Isabelle COUTEAU		Philippe CHÉNEAU	
Céline GRUAU		Jean-Pierre DZIOBA	Absent
Pascal LAURENT		Marie-Thérèse LAINE	
Michel DELHOMMEAU		Guy BLANCHARD	
Sophie RICHARD			